

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de L'Ange-Gardien
Aux Contribuables de la susdite municipalité
AVIS PUBLIC

QUE le Conseil municipal de L'Ange-Gardien a adopté le 5 juin 2023 le règlement # 23-707 intitulé

« Règlement modifiant le règlement de zonage #16-642 et ses amendements afin d'ajouter la classe d'usage C15 Usages à contraintes à l'intérieure des zones C-92 et M-141 et permettre la garde de poules urbaines sur l'ensemble du territoire »

QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a émis un certificat de conformité pour ce règlement le 7 juin 2023;

QUE ce règlement est déposé au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance;

QUE ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À L'Ange-Gardien, ce 12^{ème} jour de juin deux mille vingt-trois.

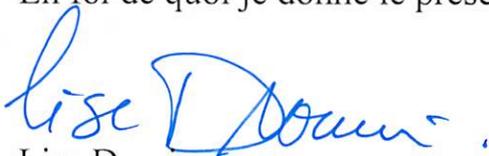


Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Lise Drouin, Directrice générale / Greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ange-Gardien, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, ce 12^{ème} jour de juin 2023.

En foi de quoi je donne le présent certificat ce 12^{ème} jour du mois de juin 2023.



Lise Drouin, g.m.a.
Directrice générale/Greffière-trésorière